



# Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr) - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

## **Grève le 31 !**

Toutes les infos sur :

<http://08.snuipp.fr/>  
et [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

### **RENVERSER LA PRESSION**

dernier et de notre campagne pour l'ISAE à 1200 €.

Le mois de mars est celui des mobilisations ce dont nous pouvons nous réjouir tant les choix du gouvernement sur des questions essentielles (code du travail, salaires dans la fonction publique) sont profondément contestables.

Ces questions interprofessionnelles et FP ne sont pas en opposition les unes aux autres mais s'articulent entre elles. Il est évident que si le code du travail est modifié dans le sens du projet de loi El Khomri actuel (notamment en ce qui concerne la hiérarchie des normes, le temps de travail, les astreintes, les temps de repos...) cela aura certainement des conséquences à court terme dans la Fonction publique. Car après avoir bêtement copié les méthodes managériales de l'entreprise privée, il conviendra certainement de réécrire les statuts du PE.

Le SNUipp, avec la FSU, a décidé d'être de toutes ces batailles (9, 22 et 31 mars) et notre fédération a œuvré au plan de la Fonction publique comme au plan interprofessionnel pour que des décisions d'action les plus larges soient prises.

Après 6 années de gel des salaires, les attentes de la profession sont très fortes. Nous avons fait de ce rendez-vous salarial un enjeu majeur de mobilisation pour la FSU, comme pour le SNUipp, dans la suite de la grève du 26 janvier

Alors qu'une grève unitaire Fonction publique était dans le paysage le 22 mars, pour exiger des mesures fortes pour nos salaires, la plupart des organisations syndicales de la Fonction publique ont décidé de ne plus y appeler, du fait notamment de la concomitance avec la mobilisation du 31 mars contre le projet de loi « travail ». Dans ce contexte, une grève nationale unitaire dans la Fonction publique et les écoles n'a plus été possible et nous le regrettons. Nous continuons à organiser les mobilisations pour faire entendre nos revendications sur nos salaires.

Le 31 mars, nous vous appelons à être massivement en grève pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail parce que les régressions qu'il contient entraîneront aussi dans la fonction publique. Il est au contraire nécessaire d'obtenir de nouveaux droits, synonymes de progrès social et de gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Le bureau du SNUipp-FSU 08

N° 196 Sommaire  
N° CPPAP : 1016 S 08017  
Trimestriel :  
janvier-février-mars 2016  
0,50 €

p. 1 : Éditorial  
p. 2 : 31 mars  
p. 3 : Revalorisation ?  
p. 4 : Carte scolaire  
p. 5 : Entretien T1 -  
Formation  
p. 6 : Des orientés !  
p. 7 : CHSCT  
p. 8 : Bulletin  
d'adhésion  
Encart ACALL



# GRÈVE LE 31 MARS !

## Loi Travail : un projet inacceptable

Après les différents rapports publiés (Combrexelle et Badinter) et les lois de sécurisation de l'emploi (Macron, Rebsamen), le projet de loi "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" est un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés et aux jeunes.

Nombre d'éléments contenus dans ce texte ne sont pas pour la FSU acceptables, comme le plafonnement du barème des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements économiques, l'inversion de la hiérarchie des normes, le temps de travail des apprentis mineurs ou encore nombre de dispositions relatives à la formation professionnelle...

Pour la FSU, « la loi protège le faible », et le rôle de la négociation collective n'est donc pas de revenir sur les dispositions protectrices de la loi. Cette loi rompt des équilibres nécessaires à trouver pour l'organisation sociale du travail entre les salariés et les employeurs. Le concept de "flexi-sécurité" est en train de se traduire par plus de sécurité pour les employeurs et plus de flexibilité pour les salariés.

A l'inverse, le débat devrait porter non pas sur la limitation des droits des salariés mais sur la construction de droits nouveaux pour faire face à la situation économique et sociale et au chômage.

Ce projet de loi n'est pas acceptable. Il doit être rediscuté sur d'autres bases, avec l'objectif d'améliorer les droits des salariés, des jeunes et des chômeurs. Il est nécessaire et urgent de leur donner des garanties.

Le gouvernement doit entendre les inquiétudes et mécontentements qui grandissent. Il doit établir un véritable dialogue social avec les organisations syndicales sur cette question avant tout examen du projet de loi en conseil des ministres.

Si le gouvernement poursuit dans cette voie, l'intervention des salariés et des jeunes est nécessaire.

### Le programme de la journée

- 12 h 00 : Rassemblement place Ducale (avec petite restauration).
- 14 h 00 : Prise de parole.
- 14 h 30 : Manifestation (parcours : Mantoux - Place Bozzi - François Mitterrand - De Gaulle - Avenue d'Arches - Préfecture).
- Demande d'audience au préfet pour dépôt de motion intersyndicale.



# SALAIRES : LE DÉGEL MAIS ENCORE LOIN DU PRINTEMPS !

**Le rendez-vous salarial du 17 mars a rendu son verdict : Le salaire des fonctionnaires va finalement être dégelé et bénéficier d'une petite revalorisation de 1,2 % en 2 fois (0,6 % en juillet 2016, puis 0,6 % en février 2017).**

Après six ans de blocage de nos salaires et un passif s'élevant à près 8 %, voilà donc enfin un premier geste. Nous constatons surtout que notre pression constante et nos mobilisations, notamment le 26 janvier dernier, ont obligé le gouvernement à réévaluer son hypothèse de départ d'un maintien du gel ou d'une augmentation symbolique de 0,3 %.

Pour autant, il s'agit plutôt d'un « micro dégel », très en deçà des attentes des agents et dont les effets ne seront pas visibles immédiatement sur notre fiche de paye. Il faudra attendre juillet pour bénéficier d'un premier petit coup de pouce de 10 euros en moyenne, puis février 2017 pour le second, également de 10 euros. Tout cela reste largement insuffisant. Le contentieux salarial est loin d'être réglé, concernant notamment la situation des enseignants du primaire.

Tous ensemble, nous devons poursuivre notre campagne pour obtenir un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat et une mesure spécifique pour les enseignants du primaire avec une ISAE à 1 200 euros (à parité avec l'ISOE du second degré) d'ici la fin du quinquennat. Et maintenant ?

Alors qu'une grève unitaire Fonction publique était dans le paysage le 22 mars, pour exiger des mesures fortes pour nos salaires, la plupart des organisations syndicales de la Fonction publique ont décidé de ne plus y appeler, du fait notamment de la concomitance avec la mobilisation du 31 mars contre le projet de loi « travail ». Dans ce contexte, une grève nationale unitaire dans la Fonction publique et les écoles

n'était plus possible et nous le regrettons. Pour autant, nous continuons à organiser les mobilisations pour faire entendre nos revendications sur nos salaires.

Nous avons procédé à quelques calculs, avec comme exemple un PE au 6e échelon.

Si nos projections sont bonnes :

- juillet 2016 : Pt Indice (annuel) augmenté de 0,6% :  $55,5635 + (0,6\% \times 55,5635) = 55,8969$
- février 2017 : Pt Indice (annuel) augmenté de 0,6% :  $55,8969 + (0,6\% \times 55,8969) = 56,2323$

Donc :

Un professeur d'école au 6e échelon touchait un salaire net de 1799,11 € en juillet 2010 au moment du blocage du point d'indice.

- En janvier 2016, ce salaire net n'est plus que de 1757,99 € en raison de l'augmentation de la cotisation retraite entamée en 2011 et amplifiée en 2014.
- En juillet 2016, après l'augmentation de 0,6%, ce salaire net sera de 1768,54€.
- En février 2017, après la seconde augmentation de 0,6% mais aussi après une nouvelle augmentation de la cotisation retraite, ce salaire net sera de 1768,32 € ...

## PLUS 1 EURO EN DIX ANS !

En comparant sur une période plus longue, on s'aperçoit qu'un prof d'école au 6e échelon en février 2017 touchera un salaire net de même pas 1 euro de plus que son homologue de février 2007 :

- En février 2007 ; salaire net au 6e échelon : 1767,47 €
- Février 2017 ; salaire net au 6e échelon : 1768,32 €





# PROJET DE CARTE SCOLAIRE - LA RENTRÉE 2016-2017

## Rappel : -12 emplois pour les Ardennes !

### Retraits d'emplois devant classe dans les écoles maternelles hors éducation prioritaire

Sedan Résidence  
Rethel - C Lassaux  
Vireux-Wallerand Mon plaisir

### Retraits d'emplois dans les écoles primaires et élémentaires de l'éducation prioritaire

Charleville Louis Hanot  
Bogny / Meuse V. Hugo

### Retraits d'emplois conditionnels dans les écoles primaires et élémentaires de l'éducation prioritaire

Sedan Esplanade

### Retraits d'emplois dans les écoles primaires et élémentaires hors éducation prioritaire

Harcy / Sormonne  
Rethel - Mazarin \*  
\* 1 retrait + 1 conditionnel  
Sedan-Blanpain  
La Grandville  
Floing-Gaulier  
Les Mazures  
Monthermé centre  
Saint Menges  
Signy le Petit - Jules Mouron  
Nouvion sur Meuse  
Château Porcien J. Dion  
Balan  
Chaumont-Porcien  
Sécheval  
Donchery Verdun

### Retraits d'emplois conditionnels dans les écoles primaires et élémentaires hors éducation prioritaire

\* Rethel Mazarin  
Asfeld du pré vers l'Aisne  
Margut  
Matton - Clémency

### Retraits d'emplois conditionnels dans les écoles maternelles hors éducation prioritaire

Douzy

### Ouvertures conditionnelles dans les écoles primaires et élémentaires hors éducation prioritaire

Dom le Mesnil

### Ouvertures dans les écoles primaires et élémentaires hors éducation prioritaire

Charleville-Mézières Jules Verne

### Restructuration d'écoles hors éducation prioritaire avec retrait d'emploi conditionnel

Aubrives : création d'un pôle scolaire

### Restructuration d'écoles hors éducation prioritaire sans retrait d'emploi

Auvillers-les-Forges Eteignières  
Poilcourt / Sidney : création d'un pôle scolaire  
Arreux/Houldizy/Damouzy  
Projet de pôle scolaire à Vouziers d'ici à 3 ans

### Postes d'accompagnement pédagogique:

Nouzonville : devant Nouzon primaire -0,25  
Centre primaire + 0,17  
Charleville Rouget de Lisle primaire +0,17  
Charleville Pierre Viénot élémentaire -0,25  
Charleville Louis hanot -0,5 + 0,17  
Saults-lès-Rethel -0,5  
Auvillers -les -Forges primaire + 0,5  
Sedan Prairie primaire -0,8  
Sedan Blanpain élémentaire -0,25  
Sedan l'Esplanade primaire -0,8 (conditionnelle)  
Sedan Bellevue + 0,5  
Margut primaire -0,8  
Machault -0,5

### Autres mesures

RASED G - Brossolette – CM1 -0,75  
CMPP poste G -0,25  
transformé en RASED G - Charleville 2 + 1  
PDMQDC  
Bronnert +0,5  
Hanot +0,5  
Nouzonville devant Nouzon +0,5  
Mozart + 0,5  
CAES option A -1 transformé en CAES option D + 1  
Brigade Formation Continue + 6

### Ouvertures conditionnelles dans les écoles primaires et élémentaires hors E.P

Dom le Mesnil

### Ouvertures dans les écoles primaires et élémentaires hors E.P

Charleville-Mézières Jules Verne

La FSU a voté contre le projet de carte scolaire dans sa globalité.

### INFORMATIONS DIVERSES COMMUNIQUÉES LORS DU CTSD DU 15 MARS À OFFICIALIZER LORS DU CTSD SPÉCIAL " PREMIER DEGRÉ " PRÉVU LE LUNDI 18 AVRIL.

- Rethel

Fusion très probable : la maternelle Camille Lassaux fermerait avec transfert des deux classes à Gambetta. Abandon du retrait prévu sur Camille Lassaux et accueil des deux ans sur Gambetta.

- Vouziers

Restructuration retenue : accueil des élèves des cycles 2 et 3 de Hippolyte Taine à Abel Dodeman, le site de la maternelle Dora Levi ferme, les élèves sont transférés sur le site de Taine qui change de nom pour s'appeler Dora Levi.

- Villers-Semeuse

Fusion probable de la maternelle Gambetta, qui fermerait, et de l'école du Plateau.

- Autre mesure :

Dotation d'un poste supplémentaire pour une classe maternelle destinée à l'accueil des enfants autistes dont l'implantation reste à déterminer.

# ENTRETIEN AVEC UN T1 (TITULAIRE 1ÈRE ANNÉE) :

## Comment as-tu appréhendé le fait d'être en charge de classe à mi-temps ?

Après une semaine d'accueil fin août comportant quelques heures de formation sur des sujets tels que la gestion des conflits, la sécurité et autres..., on m'a confié une classe à mi-temps dans le cadre d'un parcours « DU », l'autre mi-temps étant consacré à de la formation à l'ESPE.

Avoir l'occasion de prendre en charge une classe à mi-temps d'emblée, bien que très stressant, a été très formateur.

## Tu nous parles de formation, que peux-tu nous dire des cours à l'ESPE (anciennement IUFM) ?

Déjà le parcours individualisé DU (diplôme universitaire) : le rectorat ayant défini (sur quels critères?) pour chacun les UE (unité d'enseignement) à suivre, cela a fait parfois naître un sentiment d'injustice car certains avaient tous les cours à suivre (avec autant de dossiers à rendre!), tandis que d'autres (ayant suivi le parcours M1, M2) n'en avaient qu'un ou deux donc énormément de temps libre pour préparer leurs cours. Alors que c'est justement lorsque l'on a un profil de novice qu'on a besoin de plus de temps pour le faire.

Avec un gros impact sur la vie privée qui est fortement affectée (d'autant pour ceux et celles qui ont déjà des enfants...) Cela, couplé, il faut bien le dire, à un salaire en début de carrière très bas pour un bac +5 : stress, démotivation plus fatigue, engendrent plusieurs abandons.

Et puis au final, quel intérêt de nous avoir « pressés comme des citrons » pour un DU qui ne nous a de toute façon pas été décerné, même si toutes les UE suivies ont été validées. Sur prescription du rectorat, nos parcours étant incomplets, il n'y a pas eu de DU de validé.

## Selon toi que pourrait-on améliorer à l'ESPE ?

Les cours à l'ESPE sont en décalage avec ce que nous vivons dans la réalité, concrètement au quotidien dans nos classes. Certains cours étaient très intéressants (notamment ceux donnés par des formateurs ayant une réelle expérience du métier de PE), où l'on a pu échanger nos points de vue. Mais souvent on se pose beaucoup de questions mais elles restent sans réponse (un peu à la façon d'un cours de philo).

En tant que débutants, nous aurions par exemple particulièrement apprécié que l'on nous explique comment construire une séquence complète, comment mener une séance, rédiger une fiche de prep, des exemples de cahier journal, des exemples d'organisation de classe, d'emplois du temps pour chaque niveau... bref disposer d'outils concrets. (le SNUipp-FSU a mis à disposition des jeunes collègues un site « NEO.SNUIPP.FR » avec plein d'outils !! ndr)

On n'a pas eu de possibilité de stage d'observation dans les autres cycles, dans la classe de PEMF ou de MAT, même en demandant à le faire lorsque l'emploi du temps de l'ESPE comportait des créneaux non-remplis. Je dis pas de possibilité de stage mais en dehors des « demandes d'aide », que beaucoup d'entre nous n'ont pas faites de peur d'être étiquetés « stagiaire en difficulté », avec les craintes que cela comportait pour le sésame de la titularisation.

Nous n'avons eu qu'un seul tuteur pour les DU, donc un seul avis pour la titularisation... avec des tuteurs qui ont des niveaux d'exigence très variables.

## Alors ta conclusion ?

En conclusion, une fois le concours obtenu, on ressent un grand soulagement mais on déchanté très vite car pour beaucoup d'entre nous, l'année de T1 a été synonyme de parcours du combattant, beaucoup de pression et de fatigue.

Entretien réalisé par Ben Ali Foughali

# FORMATION : LE SNUIPP ÉCRIT À LA MINISTRE !

**Alors que la ministre de l'Éducation nationale a annoncé, voici près de deux mois, un plan de formation continue de grande ampleur pour le primaire, le SNUipp-FSU s'inquiète du « silence radio » qui se prolonge depuis à ce sujet. Le syndicat lui adresse donc ses propositions, pour une véritable refondation de la formation continue des enseignants des écoles.**

Une formation renouvelée, revivifiée dans ses contenus comme dans les formes qu'elle devrait prendre. De fait, bien former leurs enseignants est la ligne de conduite adoptée par tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif. C'est cette voie que notre pays doit absolument emprunter au plus vite. Il y a urgence pour notre école primaire et la réussite de tous les élèves. La rentrée 2016 approche à grands pas et avec elle, de nouveaux livrets scolaires, de nouveaux programmes, qui n'ont toujours pas été envoyés en version papier dans les écoles comme nous le demandons, et des attentes fortes des enseignants en quête de réactualisation de leurs connaissances professionnelles.

## EXTRAITS :

« ... Notre pétition qui demande notamment une formation continue renouvelée et inscrite sur le temps de classe, déjà signée par plus de 30 000 collègues en quelques semaines, constitue d'ailleurs un appel ferme à changer la donne »

« ...Par manque de temps, de postes de remplaçants et de formateurs spécialistes du primaire au sein des ESPE, la

formation continue est jugée plutôt insatisfaisante et rare avec des contenus déconnectés de la réalité quotidienne des classes. C'est dire si le travail de ce comité d'orientation se doit d'être à la hauteur des enjeux de notre école. Pour l'instant, tout cela fonctionne par « à coups », où chaque nouvelle annonce est accompagnée d'une promesse de plan de formation continue que l'on ne voit jamais venir »

« ... encourager les professeurs des écoles à acquérir des compétences universitaires et mener de nouvelles recherches propres à l'école maternelle et élémentaire, ce qui permettra aux ESPE de se doter de nouveaux formateurs tout en renouvelant les contenus de formation ».

« ...Il faut, dans le même temps, repenser les formes de la formation continue. Nous pensons qu'il faut arriver à articuler la réactualisation des connaissances professionnelles via les ESPE, aussi bien sur le plan pédagogique que didactique, et l'accompagnement des enseignants au sein des écoles, au plus près de leurs nombreux besoins professionnels via des formateurs et des chercheurs. Tout cela doit conduire à renforcer le développement professionnel des enseignants. Cela ne peut se faire qu'en dégageant du temps avec l'accompagnement de formateurs et des moyens en remplacement »

# DES ORIENTÉS !

**Lors du CDEN du 25 février 2016, Le DASEN de l'époque s'interroge sur le nombre croissant des élèves orientés en SEGPA comparé à la baisse des effectifs globaux en comparant ces chiffres avec ceux des autres départements de l'académie.**

La DSDEN va plus loin : un certain déterminisme (pour ne pas dire un certain misérabilisme...) influencerait l'orientation des élèves dans les diverses structures spécialisées notamment en SEGPA (80 % des élèves orientés en SEGPA sont issus de familles défavorisées).

Hypocrisie massive quand on dit qu'on oriente davantage dans les familles défavorisées : on ne peut nier les carences culturelles et/ou affectives et/ou éducatives de certaines familles qui induisent les difficultés scolaires massives. Est-ce à l'école de résoudre les déprivations sociales ? C'est une question de société à laquelle l'école, à elle seule, ne peut répondre. Comme dit Roland Gori (psychanalyste), « notre société calibre les gens comme des tomates ».

Quel objectif derrière cette question du Dasen ? Sans doute niveler avec les autres départements .

Y aurait-il trop d'amalgames entre détresse sociale et handicap et/ou difficultés scolaires ?

La gestion de la difficulté scolaire passe par bien des étapes avant de proposer une orientation. L'orientation est cadrée nationalement et départementalement.

La CDOEA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés) est la commission départementale qui décide de l'orientation en Segpa.

L'évaluation demandée est conçue par l'administration, avec des critères qui sont les mêmes pour tous les élèves (issus de familles défavorisées ou pas !).

C'est une évaluation scolaire (français - maths niveau fin ce1). Le psychologue scolaire affine le diagnostic avec d'autres tests et croise ses données de façon à avoir un regard global sur l'élève.

Cette évaluation étant départementale, elle est de fait différente entre les départements ! Mais elle n'est pas étalonnée par rapport à la population.

Les enseignants recherchent toujours la meilleure solution pour les élèves. Mais ce ne sont pas eux qui sont responsables des orientations puisque ce sont les commissions qui décident !

Penser l'orientation d'un élève demande un gros travail supplémentaire pour les enseignants (temps passé à concevoir des PPRE, demandes Rased, GEVASCO, équipes éducatives, équipes de suivi, dossiers Segpa...).

L'objectif inavoué est de réduire les dépenses de l'Education Nationale, coûte que coûte !

On applique une politique gestionnaire qui fait abstraction de l'humain.

Cela nous renvoie au problème de la Formation initiale et continue qui devrait, si elle était plus adaptée, aider les enseignants à mieux appréhender les difficultés particulières des élèves et comment y remédier.

Et surtout, cette volonté de réduire de manière arbitraire le nombre d'orientation vers les SEGPA ne cacherait-elle pas une volonté de supprimer dans un avenir plus ou moins proche ces structures et de les transformer en dispositifs ?

Sophie Czamar



# C – H – S – C – T : CINQ LETTRES ENCORE BIEN MYSTÉRIEUSES...

## Définition

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental (CHSCT-D) est composé de 7 représentant-es du personnel désigné-es pour quatre ans sur la base des résultats aux élections professionnelles.

Dans les Ardennes, la répartition des sièges est la suivante :

- 3 pour la FSU ;
- 2 pour l'UNSA ;
- 1 pour la FNEC FP-FO ;
- 1 pour le SGEN-CFDT.

LE CHSCT-D se réunit au moins trois fois par an et en cas d'incident ou d'accident grave.

## Les missions du CHSCT-D

Le CHSCT-D a pour missions de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le CHSCT est informé et consulté sur les conditions de travail des personnels, ce qui inclut :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches) ;
- son environnement physique (température, éclairage, aération, bruit, poussière) ;
- la construction, l'aménagement, et l'entretien des lieux de travail ;
- la durée, les horaires et l'aménagement du temps de travail ;
- les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail ;

- les projets d'aménagement importants (déménagement d'une structure sur un autre site par exemple).

Les membres du CHSCT procèdent également à des visites d'écoles, d'établissements ou de services. Les objectifs de ces visites sont fixés lors d'un groupe de travail en amont de la visite.

Si vous pensez que l'environnement et l'organisation du travail, ou les locaux, l'aménagement du temps de travail, ou les nouvelles technologies ont une incidence néfaste sur vos conditions de travail, contactez le CHSCT.

Le CHSCT-D a aussi la possibilité de réaliser des enquêtes sur les accidents de services, de travail et les maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Les avis émis par les membres du CHSCT-D sont consultables dans l'Intranet académique.

## Et le DTA dans tout ça ???

Le DTA est le Document Technique Amiante. Les directeurs sont tenus de le demander à la collectivité territoriale propriétaire des bâtiments car il rassemble toutes les informations recueillies lors du diagnostic technique d'amiante.

## Enfin le DUERP, à ne pas oublier !

Le directeur met à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels avec la collaboration des personnes présentes dans l'école au moins une fois par an. Ce document recueille l'ensemble des risques inhérents à l'établissement. Il doit être présenté en conseil d'école.

Audrey Jadot

## Deux registres à connaître :

	<b>REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>	<b>REGISTRE SIGNALEMENT D'UN DANGER GRAVE ET IMMINENT</b>
<b>A qui s'adresse ce registre ?</b>	<b>Il s'adresse à tous les agents.</b>	
<b>Où le trouver ?</b>	<b>A l'école, dans un lieu facilement accessible aux personnels. La localisation est portée à la connaissance des agents par tous moyens notamment par voie d'affichage.</b>	<b>A l'inspection de votre circonscription.</b>
<b>Qu'y inscrire ?</b>	<b>Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.</b>	<b>Lorsqu'un personnel fait face à un danger grave et imminent dans sa vie professionnelle, il doit en alerter immédiatement son IEN.</b>
<b>Liens avec le CHSCT-D</b>	<b>Il est tenu à la disposition des ISST (Inspecteurs de Santé et de Sécurité au Travail) et des CHSCT. Le CHSCT-D doit avoir communication d'un bilan des informations portées sur ce registre.</b>	



# VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

## SNUipp-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2015-2016

48 rue Victor HUGO – 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr)

Nom : _____	
Nom de jeune fille : _____	
Prénom : _____	tél. : _____ tél. port.: _____
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle : _____	
Adresse électronique : _____	
Établissement scolaire : _____	
Catégorie professionnelle : _____	
Choisissez : <i>Instit., PE., PE. hors classe, PE. spécialisé, PEGC, Assistant d'éducation, Retraité, autre....</i>	
Emploi : _____	
Choisissez : <i>Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement....</i>	
Échelon au 1/09/2015 : _____	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quotité : ..... %	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation : _____	Caisse de solidarité (libre) : _____
Montant total à verser : _____	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B.
<b>Cochez autant de mois que vous le souhaitez sans interruption</b>	
Sept. <input type="checkbox"/>	Oct. <input type="checkbox"/>
Nov. <input type="checkbox"/>	Déc. <input type="checkbox"/>
Janv. <input type="checkbox"/>	Fév. <input type="checkbox"/>
Mars <input type="checkbox"/>	Avril <input type="checkbox"/>
Mai <input type="checkbox"/>	Juin <input type="checkbox"/>
Juil. <input type="checkbox"/>	Août <input type="checkbox"/>

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2015 (avril-mai 2016).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À _____	Le _____	Signature : _____
---------	----------	-------------------

### Prof. des Ecoles

échelon	cotisation
1 et 2	85€
3	85€
4	133€
5	139€
6	148€
7	156€
8	166€
9	177€
10	190€
11	203€
<b>Hors-classe</b>	
5	214€
6	227€
7	239€

### Instituteurs

échelon	cotisation
7	129€
8	136€
9	143€
10	150€
11	163€

### Etudiants

M1	35€
----	-----

### AVS/AE/EVS

	65€
--	-----

### PEG.C.

classe normale		Hors classe		classe except.	
échel.	cotis.	échel.	cotis.	échel.	cotis.
8	141€	1	144€	1	189€
9	148€	2	151€	2	203€
10	156€	3	159€	3	213€
11	165€	4	167€	4	226€
		5	189€	5	238€
		6	202€		

### Retraités

pension < 1300 €	93€
de 1300 à 1500 €	102€
de 1500 à 1700 €	118€
de 1700 à 1900 €	128€
De 1900 à 2100 €	142€
> à 2100 €	152€

### Temps partiel

cotisation au pro-rata de la quotité avec un minimum de 94 €

### MAJORATIONS

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
LM.F ou directeur 2 <sup>ème</sup> groupe	7€
Directeur 3 <sup>ème</sup> groupe ou coordonnateur ZEP	11€
Directeur 4 <sup>ème</sup> groupe	14€
Directeur adjoint SEGPA	17€